

ASSEMBLÉE NATIONALE29 novembre 2018

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1402)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD75

présenté par

M. Garot, M. Bouillon et Mme Vainqueur-Christophe

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 16, après les mots : « l'environnement »,

insérer les mots :

« ou d'éducation à l'environnement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Parmi les membres du conseil d'administration de l'actuelle Agence Française pour la Biodiversité (AFB) figure les associations d'éducation à l'environnement. Celles-ci jouent un rôle essentiel dans notre société, parce qu'elles sensibilisent les générations futures à l'indispensable protection de notre biodiversité.

Il est essentiel que ces associations figurent parmi les membres du conseil d'administration du nouvel établissement AFB-ONCFS. C'est l'objet de cet amendement.